

Questions et réponses

Soutien aux pays et subventions pendant la pandémie de COVID-19

Dernière mise à jour : 4 mai 2020

Table des matières

| | |
|--|----|
| Le Fonds mondial et le COVID-19 | 2 |
| Demandes de financement | 4 |
| Notes d'orientation | 6 |
| Décisions annuelles de financement et décaissements..... | 7 |
| Approvisionnement des produits de santé | 7 |
| 1. Livraison et disponibilité des produits de santé..... | 7 |
| 2. Soutien du Fonds mondial..... | 9 |
| Instances de coordination nationale | 10 |
| Subventions | 12 |
| Audits et examens | 13 |

Le Fonds mondial et le COVID-19

Comment le soutien à la riposte au COVID-19 s'intègre-t-il à la mission première du Fonds mondial de lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme ?

Le Fonds mondial est l'un des principaux investisseurs dans des systèmes résistants et pérennes pour la santé et a, à ce titre, un rôle essentiel à jouer aux côtés de ses partenaires dans le soutien à la riposte des pays à la pandémie de COVID-19. La menace que représente le COVID-19 aura une incidence de plus en plus marquée sur la poursuite de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme qui continuent de tuer trois millions de personnes tous les ans.

Quel type de soutien les pays peuvent-ils espérer du Fonds mondial pour leur riposte au COVID-19 ?

Les pays admissibles au soutien du Fonds mondial peuvent avoir accès à un financement pour lutter contre le COVID-19 par les moyens suivants :

- en utilisant les économies réalisées au titre des subventions (jusqu'à concurrence de 5 pour cent) ou en reprogrammant les subventions (jusqu'à concurrence de 5 pour cent) (pour les pays qui bénéficient actuellement de subventions) ;
- en recourant au dispositif de riposte au COVID-19. Les pays bénéficiant d'une allocation du Fonds mondial pour la période 2020/2022 peuvent obtenir une somme équivalant à 10 pour cent du montant de leur allocation.

Ils sont d'abord invités à analyser les économies réalisées au titre des subventions ainsi qu'à étudier une reprogrammation de la subvention avant de demander une aide COVID-19.

Pour les subventions accordées aux pays et multipays dont aucune somme fixe n'a été allouée pour la sixième reconstitution des ressources, l'aide sera établie selon un montant équivalant à 10 pour cent de la somme actuellement allouée au titre de la subvention, déduction faite des montants dégagés par les modalités d'assouplissement des subventions.

Un pays peut-il à la fois utiliser les économies réalisées au titre des subventions et reprogrammer les subventions dans le cadre de l'aide COVID-19 ?

Oui. Le Fonds mondial encourage les pays à d'abord utiliser les économies réalisées au titre des subventions et à effectuer une reprogrammation jusqu'à concurrence de 10 pour cent de la valeur totale de la subvention.

Combien de temps faut-il pour obtenir l'approbation d'une demande de reprogrammation ou d'utilisation des économies ?

La vitesse de réaction est essentielle dans la riposte au COVID-19. Le Fonds mondial accélérera les décisions liées au COVID-19 et répondra aux demandes dans un délai maximum de cinq jours ouvrables, étant entendu que le temps de réponse dépendra du type de soutien demandé, la réaffectation de l'équipement étant l'option la plus rapide.

Quels sont les critères minimums pour accéder à ce financement ?

Les pays doivent suivre les directives de l'OMS pour la riposte au COVID-19.

Les bénéficiaires principaux doivent remettre une demande qui :

- décrit les activités liées à la COVID-19 qu'ils financeront avec des subventions du Fonds mondial ;
- fournit un budget chiffré sommaire pour ces activités (il n'est pas nécessaire d'établir un budget détaillé modifié ni de remplir un formulaire de demande de révision de la subvention) ;
- décrit de quelle façon elles s'intégreront à la riposte nationale à la COVID-19 ; et

- envisage les effets négatifs éventuels qu'une réaffectation des fonds d'une subvention à la riposte au COVID-19 pourrait avoir sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et suggérer des façons d'atténuer de tels impacts.

Dans les deux mois suivant la demande d'approbation, le Fonds mondial rédigera une lettre de mise en œuvre en vue d'une révision de la subvention que le bénéficiaire principal et le Fonds mondial devront signer.

Quelles sont les étapes à suivre pour avoir accès à ce financement ?

Outre les critères précédemment évoqués, le bénéficiaire principal doit adresser au gestionnaire de portefeuille du Fonds une demande pour utiliser les économies réalisées au titre des subventions et/ou réaffecter des subventions. La demande doit être communiquée à l'instance de coordination nationale pour garantir la transparence et il est préférable qu'elle soit approuvée.

Dans les deux mois suivant la demande d'approbation, le Fonds mondial rédigera une lettre de mise en œuvre en vue d'une révision de la subvention.

Comment les bénéficiaires principaux doivent-ils émettre une demande de soutien à la riposte au COVID-19 ?

Le bénéficiaire principal peut envoyer un courrier électronique au gestionnaire de portefeuille du Fonds, le Secrétariat de l'instance de coordination nationale étant en copie pour garantir la transparence. La demande doit remplir tous les critères décrits plus haut.

Quelles sont les options disponibles pour les pays qui ne disposent d'aucune économie réalisée au titre des subventions ?

Les pays qui ne disposent d'aucune économie réalisée au titre des subventions peuvent demander que 5 pour cent de la valeur de leur subvention actuelle soient reprogrammés. L'approbation du Fonds mondial est nécessaire.

Les fonds de subventions accordées à plusieurs pays peuvent-ils être utilisés pour la riposte au COVID-19 dans des pays non admissibles ?

Les fonds de subventions multipays peuvent être utilisés pour couvrir des dépenses liées au COVID-19 dans les pays concernés, y compris ceux qui ne répondent pas aux conditions pour que le Fonds mondial leur alloue une somme, jusqu'à concurrence de 5 pour cent de la subvention.

Selon les nouvelles orientations sur la riposte au COVID-19, des subventions multipays peuvent-elles servir à acquérir des tests de laboratoire dans des pays qui ne répondent pas aux conditions pour que le Fonds mondial leur alloue une somme ?

Oui, c'est possible. Toutefois, toute demande doit être examinée et approuvée par le Fonds mondial.

Est-il possible de demander un décaissement anticipé au titre du COVID-19 ?

Après l'approbation du Fonds mondial du soutien à la riposte au COVID-19, le bénéficiaire principal peut utiliser le solde de trésorerie dans le pays pour entamer ses activités relatives au COVID-19. Si le solde de trésorerie dans le pays ne suffit pas, le Fonds mondial procédera à un décaissement.

Comment faut-il rapporter les résultats obtenus dans le cadre du soutien à la riposte au COVID-19 ?

Le soutien à la riposte au COVID-19 devra figurer dans le prochain rapport sur les résultats actuels ou rapport sur les résultats actuels/demande de décaissement.

Demandes de financement

Quelles sont les options disponibles si la demande de financement pour la période d'allocation actuelle n'est pas prête à être présentée pour la deuxième période d'examen ?

Le Fonds mondial a désormais fixé trois dates de soumission pour la deuxième période d'examen et deux pour la troisième période afin de permettre aux candidats de présenter leur demande de financement complète dès qu'elle est prête. Une liste à jour de ces dates d'envoi est disponible sur la page web consacrée aux [soumissions et statuts des demandes de financement](#). Le Comité technique d'examen des propositions examinera les demandes de financement à distance et se servira des formulaires d'examen pour communiquer ses commentaires dans les huit semaines qui suivent la date de soumission.

Est-il envisageable que le Fonds mondial proroge toutes les subventions de six mois pour que les demandes de financement puissent être établies comme d'habitude, mais avec un délai supplémentaire compte tenu des circonstances actuelles ?

Pour l'heure, ce n'est pas la démarche recommandée. La priorité du Fonds mondial est de veiller à la mise en place de programmes vitaux à fort impact pour en finir avec le VIH, la tuberculose et le paludisme. La prorogation de six mois de toutes les subventions pourrait réduire le potentiel d'impact de nouvelles subventions plus efficaces dans le prochain cycle en retardant le démarrage. Toutefois, les candidats auront la possibilité de demander individuellement une prorogation des subventions si les nouvelles subventions ne sont pas prêtes pour être mises en œuvre à temps.

Dans quel cas une subvention peut ou devrait être prorogée au-delà de la date de fin initialement prévue ?

Une prorogation de la subvention se justifie lorsqu'il n'est pas possible d'achever l'établissement de la nouvelle subvention dans le laps de temps restant. Dans ce cas, une prorogation peut être accordée.

La prorogation de subventions requiert un travail supplémentaire de la part des personnes qui les établissent et restreint les possibilités d'en accélérer les effets. Toute prorogation impliquant de mettre à jour les cadres de résultats et les budgets et les pays devant toujours achever l'établissement de la subvention, une telle démarche augmente finalement la charge de travail des pays. De plus, le financement des prorogations est déduit des sommes allouées pour 2020/2022. Ce n'est donc pas l'option préférée à moins d'être absolument nécessaire.

Comment est-il possible de mettre en place un dialogue ouvert et transparent au niveau des pays dans le contexte actuel ?

La participation et la transparence sont des éléments essentiels de l'approche du Fonds mondial.

Alors qu'il n'est plus possible de « se réunir physiquement », nous proposons d'autres solutions, comme des réunions via Zoom, Skype ou d'autres moyens de communication virtuelle ou supports visuels ; le partage de documents par courrier électronique ; des discussions de groupe sur WhatsApp pour partager des informations et des commentaires (surtout pour les personnes qui ne disposent pas d'ordinateurs ou d'une connexion wifi suffisante).

Si des fonds supplémentaires s'avéraient nécessaires pour financer une participation virtuelle, les secrétariats des instances de coordination nationale doivent collaborer avec l'équipe de pays et le Pôle chargé des instances de coordination nationale pour obtenir davantage de souplesse dans le cadre du financement de l'instance de coordination nationale.

Pour des orientations approfondies sur la manière d'organiser un dialogue virtuel qui soit ouvert et transparent, veuillez consulter la [Note d'orientation pour un dialogue inclusif virtuel](#).

Est-il possible de reprogrammer le financement des instances de coordination nationale pour faciliter une participation à distance ?

Oui. Le Fonds mondial prévoit la réalisation d'économies sur les frais liés aux réunions. Celles-ci peuvent être reprogrammées pour couvrir de nouveaux coûts liés aux technologies ou aux

données qu'implique une participation virtuelle. Veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse ccmhub@theglobalfund.org en mettant votre équipe de pays en copie pour préparer les étapes suivantes.

Le Fonds mondial peut-il fournir aux partenaires dans les pays la technologie nécessaire à la mise en place de consultations et de dialogues dans les pays solides, ouverts à tous et constructifs ?

Le département des technologies de l'information évalue actuellement les technologies qui seraient les plus utiles aux partenaires dans les pays. Les appels passés par Zoom sont gratuits les 45 premières minutes.

Est-il possible de modifier les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale ?

Pour l'heure, les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale restent les mêmes. Le Fonds mondial rappelle l'importance de mettre en place un dialogue dans les pays ouverts à tous et de parvenir à mobiliser la société civile, les communautés et les populations clés et vulnérables, et réitère son engagement à y parvenir. La contribution des personnes les plus proches des trois maladies et vivant avec ces maladies est essentielle pour garantir l'efficacité des programmes qui viennent en aide aux personnes les plus touchées.

Une demande de financement peut-elle être soumise avant d'être entièrement achevée ?

Les candidats sont invités à présenter des demandes de financement complètes et de grande qualité. Toutefois, une période « d'éclaircissement » de deux semaines est prévue après la soumission de la demande pour que les pays puissent y ajouter des compléments d'information ou préciser certains points. Les équipes de pays du Fonds mondial peuvent aider les instances de coordination nationale à évaluer l'état de préparation d'une soumission.

Les interventions liées au COVID-19 peuvent-elles être incluses dans les nouvelles demandes de financement ?

Le Fonds mondial continue d'encourager tous les candidats à investir dans l'établissement de systèmes résistants et pérennes pour la santé, y compris en mettant en place des capacités de laboratoire et des systèmes d'information pour parvenir à de meilleurs résultats en matière de santé pour tous.

Les interventions spécifiquement liées au COVID-19 ne devraient pas être incluses dans les nouvelles demandes de financement.

La signature de toutes les circonscriptions des instances de coordination nationale est-elle toujours obligatoire ?

Les membres des instances de coordination nationale sont toujours priés d'approuver les demandes de financement, mais le Fonds mondial acceptera d'autres formes d'approbation lorsqu'il n'est pas possible de les signer physiquement (par exemple, un courrier électronique, une photo de la signature de la demande de financement envoyée par SMS, une approbation par WhatsApp) pour autant qu'il soit possible de confirmer la volonté du membre de l'instance de coordination nationale concerné.

Il est possible d'obtenir l'approbation de l'instance de coordination nationale au cours de la période d'éclaircissement, jusqu'à deux semaines après la soumission de la demande de financement.

Est-il possible d'achever plus tard certaines parties ou annexes actuellement requises pour la demande de financement ?

Le Fonds mondial examinera la possibilité de transférer certaines exigences relatives à la demande de financement à la fin du processus d'établissement de la subvention et communiquera ultérieurement sur ce point.

Les demandes de financement doivent-elles désormais tenir compte de l'impact potentiel du COVID-19 sur les activités proposées ?

Non. À ce stade, les demandes de financement ne doivent pas tenir spécifiquement compte de l'impact potentiel du COVID-19 sur les activités proposées, mais la maladie pourrait représenter un risque que le pays souhaiterait souligner. D'une façon générale, l'analyse du système de santé et les interventions proposées doivent inclure le niveau de préparation en cas de pandémie.

En ces temps exceptionnels, les fonds des subventions du Fonds mondial peuvent-ils servir à payer des consultants pour qu'ils rédigent la demande de financement ?

Non. Les fonds des subventions du Fonds mondial ne peuvent pas servir à payer des consultants pour qu'ils rédigent la demande de financement. Tous les candidats sont encouragés à continuer de recourir virtuellement à l'assistance technique des partenaires grâce à des outils à distance.

Notes d'orientation

Le Fonds mondial a-t-il rédigé des notes d'orientation sur le COVID-19 ?

Oui. Les investissements du Fonds mondial et les conseils prodigués aux bénéficiaires principaux et aux maîtres d'œuvre suivent scrupuleusement les directives de l'OMS. Vous trouverez sur [le site web du Fonds mondial](#) une série d'orientations techniques que différents partenaires ont publiées sur le COVID-19. Vous y retrouverez également des orientations spécifiques du Fonds mondial relatives aux subventions.

Comment les droits humains et l'égalité des genres sont-ils pris en considération dans la riposte du Fonds mondial au COVID-19 ?

Le Fonds mondial s'engage dans le respect des droits humains et de l'égalité des genres et a élaboré la note d'orientation suivante : [Droits humains dans le contexte du COVID-19](#) pour s'assurer que la riposte au COVID-19 tient compte du genre et des droits humains. Ladite note d'orientation couvre les points suivants :

- les engagements du Fonds mondial en faveur des droits humains et de l'égalité des genres ;
- les normes minimales liées aux droits humains que tous les bénéficiaires du Fonds mondial doivent respecter dans le contexte actuel ;
- la manière dont les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme peuvent être adaptés et élargis ;
- les raisons pour lesquelles le renforcement de la capacité des communautés à protéger les droits en matière de santé est particulièrement important à l'heure actuelle et ce qu'il peut être concrètement réalisé pour le mettre en place ;
- les demandes de financement pour l'allocation 2020/2022 ; et
- l'impact sur le long terme.

Est-il possible de fournir aux patients une réserve de médicaments pour quelques mois si leur pays adopte des mesures de confinement ?

Conformément aux directives de l'OMS, les décisions ci-après ont été prises en fonction des maladies :

- **VIH** : Aide à la distribution de plusieurs mois de traitements antirétroviraux (ARV) pour s'assurer que les personnes sous traitement disposent des médicaments dont elles ont besoin tout en réduisant la fréquence de leurs visites dans des établissements de santé. Cela concerne également d'autres produits de prévention et de traitement importants – comme des préservatifs, les ARV pour la prophylaxie pré-exposition, la méthadone et la

buprénorphine pour les traitements de substitution aux opiacés – dans le cadre de plans d’approvisionnement adaptés. Il est possible d’obtenir un soutien de la part des responsables régionaux de la gestion des produits de santé, du département de l’approvisionnement et des référents nationaux pour le VIH.

- **Tuberculose** : Les personnes co-infectées par le COVID-19 courent un plus grand risque ; il est donc recommandé d’encourager les traitements de la tuberculose à la maison et les dispensaires pour patients atteints de tuberculose sont invités à fournir des médicaments en suffisance aux patients pour qu’ils restent plus longtemps chez eux. Les pays doivent donc réduire les risques de rupture de stock et de pénurie de personnel, et s’intéresser davantage aux questions liées au bien-être des patients.
- **Paludisme** : L’OMS appelle les pays à assurer la continuité des services de prise en charge du paludisme dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (consultez l’article [ici](#)). [Une note d’information plus détaillée traite](#) de la prise en charge des cas, de la prévention, de la distribution, des traitements préventifs intermittents, de la communication, du suivi et de la surveillance, et aborde également des considérations transversales.

Décisions annuelles de financement et décaissements

Les décisions annuelles de financement et les décaissements du Fonds mondial seront-ils touchés par le COVID-19 ?

Le Fonds mondial a mis en place des mesures pour veiller à ce que les décisions annuelles de financement et les décaissements soient traités et approuvés dans les temps en fonction des besoins de financement des bénéficiaires principaux.

Approvisionnement des produits de santé

1. Livraison et disponibilité des produits de santé

Faut-il compter des retards de livraison des produits de santé ?

Des retards de livraison de quelques semaines, voire plus, sont actuellement prévus. Le Fonds mondial évalue actuellement les retards éventuels pour chaque bon de commande passé par son mécanisme d’achat groupé. Pour l’instant, 10 pour cent des bons de commande connaissent un retard supérieur à 30 jours.

Les ripostes nationales au COVID-19 dans le monde entier ont des effets sur tous les modes de transport, alors que les difficultés s’accumulent pour ce qui est du fret et de la logistique, comme des modifications des calendriers de livraison ou un manque de conteneurs d’expédition. En outre, les retards et les annulations des vols limitent davantage les capacités de fret aérien et obligent à revoir les possibilités d’acheminement par voie aérienne. Le transport maritime reste le mode le plus fiable. Toutefois, le manque de disponibilité des conteneurs réfrigérés limite les capacités pour les produits pharmaceutiques.

Les agents chargés des achats du mécanisme d’achat groupé examinent des mesures spécifiques qui pourraient atténuer les retards lorsque cela est possible, comme modifier l’acheminement, regrouper les expéditions prévues par voie aérienne et les acheminer par voie maritime, ou changer de pays de transit pour pouvoir profiter d’avions-cargos. Certains de ces changements nécessaires peuvent avoir des implications au niveau des coûts.

Existe-t-il des assouplissements de la procédure standard pour garantir qu'un produit de santé est destiné aux programmes du Fonds mondial ?

Oui. Ces assouplissements incluent :

- la prolongation de la période d'exception (de 90 à 180 jours) pour la livraison de produits relevant de l'allocation actuelle ;
- l'autorisation de payer à l'avance des commandes au titre de futures allocations, même si une subvention n'est pas encore signée, pour les commandes passées par le biais du mécanisme d'achat groupé et le Service pharmaceutique mondial de Halte à tuberculose ; et
- des exceptions selon les cas aux exigences en matière de dépistage et d'échantillonnage avant l'expédition des politiques du Fonds mondial en matière d'assurance qualité.

S'agissant des subventions prenant fin en décembre 2020, à quel moment une commande est-elle admissible à l'allongement de la période d'exception pour la livraison de biens ?

Cet assouplissement s'applique uniquement si les trois critères énumérés ci-après sont respectés, comme décrit dans les [Directives du Fonds mondial pour l'établissement des budgets](#) :

- les commandes devant être livrées en 2020 ont été passées à temps, selon les délais d'approvisionnement recommandés (avant le COVID-19) ou avant le 10 avril, et la livraison devrait être effectuée pendant la période de subvention ;
- un retard ne dépendant pas du récipiendaire principal entraîne un retard de la livraison, ce qui peut se produire même si les commandes sont passées dans les délais ;
- la livraison a lieu dans les 180 jours suivant la date de fin de la subvention.

Il existe des obstacles à la production de certains produits à base de pyréthriinoïdes et de moustiquaires de nouvelle génération, de lopinavir/ritonavir et de rifapentine. Nous traiterons ces commandes au cas par cas.

Que doivent faire les récipiendaires principaux pour aider à une livraison dans les temps ?

Tous les récipiendaires principaux sont invités à présenter leurs demandes et leurs formulaires de demande d'ici le 10 avril 2020 pour des livraisons attendues en 2020 pour toutes les subventions. Cela inclut :

- dans wambo.org pour les récipiendaires principaux qui participent au mécanisme d'achat groupé ;
- par l'intermédiaire des formulaires de demande d'approvisionnement du Service pharmaceutique mondial.

Il est également vivement conseillé aux récipiendaires principaux qui s'approvisionnent en dehors du mécanisme d'achat groupé de passer leurs commandes d'ici la mi-avril pour des livraisons attendues en 2020.

Il devrait être possible d'obtenir la meilleure option disponible du moment si les récipiendaires principaux approuvent rapidement les devis de transport ; tout retard d'approbation peut faire perdre des occasions de fret.

Comment les récipiendaires principaux peuvent-ils minimiser les problèmes de fret et de logistique ?

L'approbation rapide des devis de fret des agents chargés des achats de la part des récipiendaires principaux permettra d'obtenir la meilleure option disponible du moment. Tout retard d'approbation peut faire perdre des occasions de fret, augmentant d'autant les retards et les coûts.

Il importe de collaborer davantage, car une modification des calendriers de livraison et des fournisseurs de services de fret pourrait s'imposer. Les récipiendaires principaux seront priés de produire la documentation qui pourrait s'avérer nécessaire pour s'adapter rapidement à des

modifications de dernière minute des routes aériennes. Nous vous invitons à discuter de la façon de faire preuve de souplesse avec les acteurs concernés dans les pays.

Quelle est l'incidence sur les futures commandes des produits de santé ?

Il est important que tous les récipiendaires principaux présentent leurs demandes pour des livraisons attendues en 2020 d'ici le 10 avril 2020 et envisagent des ajustements pour les achats futurs.

Si la situation de l'approvisionnement ou de la logistique devait empirer, nous vous invitons à discuter de la façon de faire preuve de davantage de souplesse avec les acteurs concernés dans les pays, notamment en :

- réduisant les exigences relatives à la durée de conservation résiduelle ;
- acceptant une livraison ultérieure de certaines quantités ;
- envisageant l'utilisation de produits de substitution recommandés par l'OMS en cas de pénuries.

La situation a-t-elle un impact sur l'étiquetage personnalisé ?

Oui. Le Fonds mondial n'acceptera pas de nouvelles demandes d'étiquetage personnalisé afin de garantir que les produits peuvent être rapidement conçus et efficacement distribués dans tous les pays, et pour mieux pallier d'éventuelles ruptures de stock.

Les récipiendaires principaux qui s'approvisionnent en dehors du mécanisme d'achat groupé doivent également supprimer toutes demandes d'étiquetage personnalisé.

Comment les récipiendaires principaux peuvent-ils s'assurer que le programme dispose d'un nombre suffisant de fournitures médicales et de produits de santé ?

Le Fonds mondial, le Partenariat Halte à tuberculose et les agents chargés des achats vont contacter les partenaires de mise en œuvre qui participent au mécanisme d'achat groupé afin de réduire au maximum l'impact sur les livraisons dans les cas où un retard de plus de 30 jours est prévu.

Si les partenaires de mise en œuvre qui ne participent pas au mécanisme d'achat groupé rencontrent d'importantes difficultés pour s'approvisionner en produits vitaux, le spécialiste de la gestion des produits de santé se mettra en contact avec le département de l'approvisionnement et d'autres participants. Il faut s'attendre à des retards compte tenu de la situation actuelle de l'approvisionnement et les **récipiendaires principaux** sont invités à tenir compte d'un retard de 30 jours lorsqu'ils demandent le soutien du Fonds mondial pour ce qui est de l'approvisionnement, sauf cas exceptionnels.

De quels outils les pays disposent-ils pour quantifier les fournitures essentielles à la lutte contre le COVID-19, recommandées par l'OMS ?

Les récipiendaires principaux doivent consulter la liste des [articles essentiels à la lutte contre le COVID-19](#) qui inclut l'équipement de protection personnelle et du matériel médical d'urgence, comme des appareils d'oxygénothérapie.

L'OMS a également publié un [outil de prévision](#).

2. Soutien du Fonds mondial

Que doivent faire les récipiendaires principaux si la situation empire considérablement ?

Il sera demandé aux récipiendaires principaux de faire preuve d'une plus grande souplesse, par exemple, en réduisant les exigences relatives à la durée de conservation résiduelle, en acceptant une livraison ultérieure de certaines quantités ou en envisageant l'utilisation de produits de substitution recommandés par l'OMS en cas de pénuries.

Les récipiendaires principaux sont invités à envisager ces possibles ajustements lorsqu'ils planifient de futurs achats et à discuter d'autres options avec les acteurs concernés dans les pays.

Les pays peuvent-ils fournir des équipements de protection personnelle au niveau local s'ils en disposent ou ces équipements doivent-ils être tous distribués par l'UNICEF ?

Il convient de s'approvisionner en équipement de protection personnelle au niveau local ou régional. L'approvisionnement au niveau international doit être effectué en dernier recours, les produits étant en pénurie à l'échelle mondiale.

Si des pays rencontrent d'importantes difficultés à se procurer des équipements de protection personnelle par le biais des canaux locaux, alors l'UNICEF est la mieux placée pour fournir un soutien, car elle dispose de l'expérience en matière d'achats d'urgence et entretient des relations avec les fournisseurs de ces produits. Le catalogue d'équipements de protection personnelle de l'UNICEF a été intégré à wambo.org de sorte que les bénéficiaires principaux puissent passer des commandes directement via les dispositifs existants. Les programmes de lutte contre la tuberculose peuvent également contacter le [Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose](#). Les délais d'approvisionnement peuvent être allongés lors des achats à l'international.

Où peut-on trouver des informations actualisées sur l'impact du COVID-19 sur les achats et la chaîne d'approvisionnement ?

Le Fonds mondial travaille activement avec les fournisseurs et les partenaires pour veiller à ce que des mesures d'atténuation soient en place en cas de retard. Des mises à jour régulières seront publiées dans la [section consacrée au COVID-19 sur le site web du Fonds mondial](#) et cette [page de mises à jour](#) vise à faire toute la lumière sur la sécurité de l'approvisionnement en produits essentiels et sur la situation du fret et de la logistique.

Instances de coordination nationale

Les instances de coordination nationale peuvent-elles adapter leurs activités à l'urgence liée au COVID-19 ?

Oui. Une instance de coordination nationale peut adapter des activités financées par les fonds de l'accord de financement de l'instance de coordination nationale pour répondre à l'urgence liée au COVID-19. Davantage d'informations à ce propos suivront.

Les instances de coordination nationale sont encouragées à renforcer la participation et la mobilisation à distance. Avec l'appui des secrétariats des instances de coordination nationale, ces dernières sont invitées à participer à distance aux réunions et à éviter les grands rassemblements. Elles devraient également revoir l'ordre des priorités inscrites dans leurs plans de travail annuels et reprogrammer les économies réalisées grâce à la réduction des frais de voyage. Les instances de coordination nationale disposent de plus de souplesse s'agissant de leur accord de financement afin de reprogrammer les ressources et de couvrir les coûts de l'augmentation de la bande passante, de l'adhésion à des plateformes, de routeurs supplémentaires, etc. Pour de plus amples informations, [veuillez consulter cette note d'orientation](#). Il est possible de faire preuve de souplesse quant à l'utilisation du financement des instances de coordination nationale et d'en discuter avec le référent du Pôle chargé des instances de coordination nationale et l'équipe de pays (avec le comité exécutif et/ou la direction de l'instance de coordination nationale en copie, pour une plus grande transparence).

Les instances de coordination nationale sont-elles toujours tenues de présenter un rapport annuel ?

Oui. Il est toujours attendu des instances de coordination nationale qu'elles établissent un rapport sur leurs dépenses et leurs résultats à la fin de chaque année de financement. Des reports des dates de présentation des rapports seront accordés au cas par cas et les instances de coordination nationale ne seront pas pénalisées si elles ne parviennent pas à mener à bien toutes les activités prévues à cause du COVID-19.

Les instances de coordination nationale sont-elles priées de présenter une évaluation de l’admissibilité et des résultats avant de soumettre une demande de financement ?

Oui. Une évaluation de l’admissibilité et des résultats des instances de coordination nationale est obligatoire. Toutefois, une certaine souplesse est actuellement accordée en ce qui concerne la présentation de la version allégée de l’évaluation de l’admissibilité et des résultats.

Les instances de coordination nationales doivent-elles toujours coordonner un processus de dialogue ouvert au niveau du pays en approuvant au complet les soumissions des demandes de financement et en désignant récipiendaire principal ?

Oui. La participation et la transparence sont des éléments essentiels pour veiller à une réponse universelle et en finir avec les maladies. Les instances de coordination nationale doivent tirer profit des sites web existants, des modes de communication virtuelle et mobile et des autres plateformes à leur disposition pour renforcer la participation des membres des instances de coordination nationale, en partageant en temps opportun les ordres du jour, les procès-verbaux et les retours d’informations des réunions, ainsi que les principaux points de décision.

Pour de plus amples informations sur les dialogues inclusifs virtuels, [veuillez consulter cette note d’orientation](#).

Le Fonds mondial reste résolu à soutenir les partenaires nationaux pour qu’ils puissent respecter des normes strictes pendant l’élaboration de la demande de financement, dans la mesure du possible, au vu des répercussions sans précédent. Ainsi les instances de coordination nationale devraient-elles discuter le plus tôt possible, avec les équipes de pays, de tous les obstacles au dialogue ouvert au niveau du pays.

Faut-il toujours obtenir l’approbation de l’instance de coordination nationale au complet pour présenter des demandes de financement ?

Oui. La participation et la transparence sont des éléments essentiels pour veiller à une réponse universelle et en finir avec les maladies. Les instances de coordination nationale doivent tirer profit des sites web existants, des modes de communication virtuelle et mobile et des autres plateformes à leur disposition pour renforcer la participation des membres des instances de coordination nationale, en partageant en temps opportun les ordres du jour, les procès-verbaux et les retours d’informations des réunions, ainsi que les principaux points de décision.

Quel est le statut actuel du projet d’évolution des instances de coordination nationale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ?

Le Pôle chargé des instances de coordination nationale du Fonds mondial revoit actuellement son approche du projet d’évolution en s’appuyant sur [les conclusions du projet pilote](#), ainsi que sur les principales pratiques de fonctionnement pour comprendre de quelle façon les instances de coordination nationale peuvent gagner en réactivité face aux besoins des pays et des partenaires. La méthodologie de l’Évolution de l’instance de coordination nationale comprenait des phases d’évaluation et d’intervention qui sont réexaminées afin de garantir que les interventions améliorent les contributions dans la gouvernance de la santé des instances de coordination nationale sans perturber la riposte essentielle au COVID-19 ni l’élaboration de la demande de financement.

Compte tenu du rôle essentiel que les instances de coordination nationale jouent pour établir et garantir un processus inclusif et transparent lors de l’élaboration de la demande de financement et de la surveillance des investissements, toutes les solutions éventuelles sont examinées pour préserver la participation de tous les secteurs et de toutes populations. Cela peut impliquer un transfert de moyens pour permettre la mise en place de solutions virtuelles. Les ressources émergentes pointées par le projet d’Évolution de l’instance de coordination nationale seront présentées en 2020, afin de se concentrer sur l’amélioration de l’ensemble des responsabilités pouvant avoir un effet catalyseur sur les modalités d’actualisation à distance pendant la pandémie de COVID-19 mais également après.

Le projet d'évolution des instances de coordination nationale va-t-il être reporté ou son calendrier sera-t-il modifié ?

Oui. Le lancement du projet ne débutera pas par des évaluations menées sur place au cours du 2^e trimestre de 2020 comme initialement prévu. Néanmoins, d'autres options, dont des façons de tirer profit des évaluations existantes (par exemple, l'évaluation de l'admissibilité et des résultats, les résultats finaux de la phase pilote des instances de coordination nationale), sont actuellement analysées, y compris la détermination du calendrier le plus adapté.

Subventions

Que se passe-t-il si des actions liées aux subventions ne peuvent avoir lieu en raison d'une nouvelle directive gouvernementale, par exemple une déclaration de santé publique locale interdisant les rassemblements de personnes ?

Les bénéficiaires principaux doivent suivre les décisions, directives et orientations officielles que les gouvernements adoptent pour lutter contre le COVID-19. Ils doivent s'assurer que les programmes soutenus par le Fonds mondial ne mettent pas en danger le personnel, les patients et d'autres personnes. Dans la mesure du possible, les bénéficiaires principaux doivent concevoir un plan de continuité d'activité et prévoir d'autres façons de travailler tout en veillant à la sécurité des personnes alors que des tâches essentielles continuent d'être menées.

Les services doivent-ils être maintenus ?

Tous les efforts doivent être consentis pour continuer de fournir les médicaments essentiels, veiller à la continuité et garantir la sécurité des personnes atteintes du VIH, de la tuberculose et du paludisme.

Les bénéficiaires principaux doivent entamer ou mettre en œuvre des plans d'urgence sur la façon de continuer à fournir des services autant que possible et définir d'éventuelles nouvelles façons d'établir le contact avec les personnes qui en ont besoin, par exemple, grâce à des réunions virtuelles ou des consultations par téléphone.

Les salaires des membres du personnel, habituellement payés dans le cadre d'une subvention, doivent-ils toujours être versés ?

Oui. Les salaires doivent continuer d'être versés au même titre que les compléments de salaire liés à la rémunération globale. Il revient au bénéficiaire principal de déterminer si l'employé peut travailler par internet, par téléphone ou autrement, et de quelle façon.

Est-il possible de demander une prolongation de délai ? Quels sont les critères ?

Veillez contacter le gestionnaire de portefeuille du Fonds lorsque le COVID-19 retarde la soumission des demandes. Les décisions seront prises au cas par cas.

Que faut-il faire si les informations pour le rapport sur les résultats actuels ou le rapport sur les résultats actuels/demande de décaissement sont désormais incomplètes ?

Si vous êtes un bénéficiaire principal, le Fonds mondial recommande de signaler les informations manquantes et de poursuivre la procédure de soumission de la demande – avec l'intention de la compléter lorsque la situation se sera stabilisée – surtout si les points manquants sont des données à vérifier. Veuillez consulter votre équipe de pays pour convenir d'une décision.

Si vous êtes un agent local du Fonds et ne pouvez entièrement vérifier les informations, le Fonds mondial recommande de signaler les informations manquantes ou non vérifiées et de poursuivre la procédure pour garantir la soumission de la demande – avec l'intention de la compléter lorsque la situation se sera stabilisée. Veuillez consulter votre équipe de pays pour convenir d'une décision.

Des perturbations dans la mise en œuvre de programmes du Fonds mondial sont probables, quelle documentation doit être fournie au Fonds mondial ?

Le bénéficiaire principal doit rester en contact étroit avec son équipe de pays et mettre l'adresse générale (gps@theglobalfund.org) en copie au cas où un membre du personnel du Fonds mondial

n'est pas disponible ou tombe malade. Dans un courrier électronique, le récipiendaire principal doit décrire par le menu l'ampleur des perturbations du programme et suggérer des mesures d'atténuation.

Faut-il suivre une procédure spéciale si des frais supplémentaires liés au programme mais non prévus à l'origine, par exemple pour garantir la sécurité du personnel, surviennent ?

Non. De tels frais seront généralement considérés admissibles. Les maîtres d'œuvre sont priés de rester un contact étroit avec leur équipe de pays pour la tenir informée de tous frais supplémentaires et de la contacter en mettant l'adresse générale (gps@theglobalfund.org) en copie.

Si des travailleurs de la santé et des travailleurs de proximité ne sont plus en mesure d'effectuer leur travail, continuent-ils d'être payés ?

Oui. Les conserver en tant que main-d'œuvre permettra de reprendre immédiatement le service dès que les restrictions de circulation seront levées. Entre-temps, les récipiendaires principaux doivent encourager des solutions originales pour continuer si possible de travailler dans le respect des décisions gouvernementales.

Toutes les activités au titre des fonds de contrepartie ne peuvent être mises en œuvre en raison des restrictions imposées par le COVID-19, ce qui permet de faire des économies. Celles-ci doivent-elles être séparées des fonds et reprogrammées pour la lutte contre le COVID-19 ?

Il faut continuer à investir les fonds de contrepartie (à l'inverse des sommes allouées aux pays) dans les activités liées aux priorités à effet catalyseur auxquelles ils sont associés. Ils peuvent uniquement être reprogrammés pour d'autres activités liées à cette priorité. Le Fonds mondial approuvera uniquement une reprogrammation pour la lutte contre le COVID-19 qui soutienne la priorité à effet catalyseur concernée.

Audits et examens

Qu'advient-il des examens, audits et enquêtes déjà prévus pour 2020 ?

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Bureau de l'Inspecteur général doit revoir l'ordre des priorités de son plan d'audit et l'actualiser. Certains audits ne pourront être menés à bien comme prévu pour certains portefeuilles. Il est probable que les délais habituels pour terminer les audits soient modifiés.

De quelle façon le Fonds mondial veillera-t-il à la transparence et à la responsabilité dans les programmes financés pour le reste de l'année ?

Une fois encore, les circonstances sont exceptionnelles. Même si la situation actuelle a une incidence sur les audits et les enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général, il lui est possible de poursuivre certaines activités, mais d'autres examens devront être reportés ou annulés. Le Bureau de l'Inspecteur général collabore avec le Secrétariat du Fonds mondial pour fournir des conseils et des orientations en temps réel sur toute disposition spéciale adoptée.

Quand le prochain cycle d'examens, d'audits ou d'enquêtes dans les pays aura-t-il lieu ?

Pour l'heure, nous ne savons pas quand nous serons en mesure de nous rendre dans les pays bénéficiaires. Pour la sécurité du personnel, mais aussi pour endiguer la propagation du virus dans les pays bénéficiaires, il n'est pas judicieux que quiconque voyage pour le moment. Cette position sera continuellement revue.

Qu'est-il prévu si un récipiendaire principal ne peut fournir d'informations pour étayer ou respecter un audit en cours dans le délai établi ?

Le Fonds mondial reconnaît que certains audits actuels ne peuvent être achevés dans les temps. Il existe des possibilités de retarder la progression d'un audit. Veuillez contacter votre équipe de pays pour discuter de nouveaux délais.